



## Tests salivaires dans les écoles, mode d'emploi d'un dispositif aux contours très flous



La pandémie de Covid-19 en France dossier

Le ministre de l'Éducation nationale table sur 300 000 tests salivaires bientôt réalisés chaque semaine dans les écoles alors que ces dépistages peinent à se mettre en place et que les directives sont loin d'être claires.

Le ministre de l'Éducation nationale le répète en boucle : il faut «garder les écoles ouvertes». Alors pour casser les chaînes de contaminations et tenter de rassurer parents et enseignants, Jean-Michel Blanquer mise désormais sur les tests salivaires dans les écoles, avec un «objectif ambitieux : 300 000 tests par semaine. Nous en avons les moyens», a-t-il assuré ce lundi matin en déplacement dans une école à Vesoul, en Haute-Saône. Se fixer des objectifs, c'est bien. Encore faut-il les réaliser, et dans de bonnes conditions. Là-dessus, les syndicats enseignants sont plus que sceptiques. Où les tests salivaires sont-ils organisés et depuis quand ?

Dans les zones où le virus circule le plus et, en priorité, dans les écoles maternelles et élémentaires. Ces tests sont en effet non invasifs, donc moins impressionnants que les tests antigéniques réalisés essentiellement dans des collèges et lycées depuis le mois de novembre. Les écoles retenues devront organiser ces tests «à échéance régulière, sûrement tous les quinze jours», indique le ministère de l'Éducation nationale. La campagne a démarré dans des écoles de la zone A la semaine dernière avec un objectif annoncé de 50 000 à 80 000 tests. Le dispositif doit désormais s'étendre aux zones B et C, de retour de vacances. Selon Jean-Michel Blanquer, 200 000 tests doivent être effectués la semaine du 7 mars avant de passer à 300 000 à partir de la semaine suivante.

Qui les réalise ?

C'est la grande question. En milieu de semaine dernière, le ministère indiquait à *Libération* que ces tests seraient effectués en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS) et les infirmières scolaires, «quand c'est possible». L'équipe de Jean-Michel Blanquer n'en savait en réalité pas davantage. Or, depuis, une note de la direction académique du Rhône adressée au directeur d'une école test a mis le feu aux poudres sur les réseaux sociaux. On y apprenait que les dépistages seraient réalisés, la première fois, «par le personnel d'un laboratoire avant d'être ensuite encadrés par les personnels



de l'Education nationale ou des collectivités territoriales». Selon Ghislaine David, co-secrétaire générale et porte-parole du SNUipp-FSU, des enseignants de la Loire ont même déjà fait passer des tests salivaires aux enfants *«après avoir été sommairement formés par les équipes des laboratoires qui ont ensuite récupéré les échantillons»*.

Joint ce lundi, le ministère de l'Education nationale assure que ce ne sont pas aux profs de jouer ce rôle mais aux *«personnels de santé scolaire avec l'appui de médiateurs de lutte anti-Covid qui vont être recrutés par les académies»*. Qui sont ces médiateurs ? Le ministère ne donne pas encore de réponse, évoquant la possible mobilisation de secouristes, par exemple. De son côté Jean-Michel Blanquer a déclaré ce lundi : *«Nous mobilisons toute une série de personnels, des personnels de santé qui peuvent venir de l'Education nationale, mais aussi des laboratoires privés.»*

Comment se déroulent ces tests ?

Les laboratoires apportent le matériel nécessaire et leur personnel doit obligatoirement être présent pour la première intervention, afin de former le personnel scolaire médical. Lors du dépistage, les enfants doivent cracher dans un flacon, avec au moins un millimètre de salive. Pour les plus petits, la salive peut être prélevée directement sous la langue à l'aide d'une pipette. Les échantillons sont ensuite analysés dans un laboratoire de biologie médicale qui communique directement le résultat aux familles, sous vingt-quatre heures. S'il est positif, les parents sont tenus d'informer l'école. Les laboratoires peuvent, eux, uniquement communiquer aux écoles le nombre de cas positifs enregistrés.

Sont-ils obligatoires ?

Non, ces tests se font seulement sur la base du volontariat. Comme pour les tests antigéniques, les élèves doivent être munis d'une autorisation signée des parents et d'une photocopie de leur carte vitale. Les enseignants doivent récupérer ces papiers et les remettre à la direction de leur établissement. Enfin, le personnel scolaire peut aussi bénéficier de ces tests.

Pourquoi les syndicats enseignants sont-ils en colère ?

Ils déplorent le manque total d'organisation et une *«grande opération de communication orchestrée par Jean-Michel Blanquer. C'est un fiasco : rien n'a été anticipé»*, dénonce Ghislaine David qui s'inquiète de voir des enseignants mobilisés pour réaliser les tests, assurant que *«c'est illégal»*. Qui les fera exactement ? Comment les salles prévues à cet effet seront-elles désinfectées ? Quelles sont les consignes d'aération pour empêcher le virus de circuler si des enfants positifs crachent dans un tube ? A ces questions, le ministère répond que l'organisation se fera au cas par cas.

Le SNUipp-FSU, premier syndicat enseignant réclame un arrêté pour clarifier les choses et dénonce *«une politique du chiffre purement scandaleuse»*. Le gouvernement promet d'atteindre un objectif de 300 000 tests salivaires par semaine mais quand on regarde du côté des tests antigéniques, il y a de quoi se méfier. En janvier, Jean-Michel Blanquer tablait sur un million de tests antigéniques alors que seulement 50 000 tests sont péniblement réalisés chaque semaine, par manque de candidats. Le gouvernement espère que les tests salivaires auront plus de succès.

